



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Mr Joseph DEROFF
Adjoint aux Finances
Place du Jeu de Paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 10 février 2020

Objet : Financement partiel du projet communal de nouveau gymnase par les subventions de fonctionnement de l'USSA

Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Lors d'une rencontre, devant témoins, devant le Super U de Saint Arnoult le dimanche 09 février au matin vous avez affirmé que le financement partiel du projet communal de nouveau gymnase à partir des subventions de fonctionnement d'une association loi1901, l'USSA, était légale et que cette légalité vous avait été confirmée par la préfecture.

Nous n'avons pour notre part jamais reçu de réponse de ce type, ni de la part du maire malgré nos relances, ni de la préfecture (LRAR), ni de la sous-préfecture (LRAR).

Merci par avance de bien vouloir, svp, nous confirmer vos propos par retour de courrier. Cela pourra mettre un terme au bruit de financement illégal de ce projet par la mairie, incluant la complicité du président et des membres du comité de direction de l'USSA. L'absence de réponse de votre part contribuerait à crédibiliser fortement, confirmer cette rumeur aux arnolphiens.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement



Le Président de l'association Comités de Quartiers
Antoine PUJOL